



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 7**, à la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ou par courriel au : info@municipalite.labelle.qc.ca
- Prévoir de payer le coût du permis au montant de **80 \$**;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention du permis.

1

TYPE DE PUIT À AMÉNAGER (VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

Artésien

Surface

Pointe filtrante

DÉTAILS :

Nombre de bâtiments desservis :

Type de matériaux :

Nombre de personnes desservies :

Profondeur approximative :

2

IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

Numéro de lot :

3

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() - () - () -

Courriel :

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant?

Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() - () - () -

Courriel :



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

7 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes **nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Une copie de la soumission du puisatier;
- Un plan de la propriété permettant de localiser l'implantation projetée du puits ainsi que les distances avec la fosse septique et le champ d'épuration (projeté ou existant);
- La déclaration d'une activité en milieu hydrique _R MUN, si vos travaux sont réalisés en littoral, rive ou en zone inondable et ZIS selon les conditions du Règlement provincial sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisés dans des milieux hydriques et des ouvrages de protections contre les inondations. Cette déclaration est disponible sur notre site Web;

8 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS APRÈS LES TRAVAUX DE FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le rapport de forage doit être rempli par une personne en mesure de certifier que les travaux ont été effectués selon les normes applicables prévues aux articles 12 à 26 ou 28 à 30 ou 78 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- S'il y a lieu, la preuve du scellement du puits fait sous la supervision d'un professionnel;

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site Web de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5000 ou par courriel au info@municipalite.labelle.qc.ca.